## Recherche géologique et hydrogéologique



Irrigation
Eau - domestique
- industrielle
Station de pompage
Forages horizontaux
Réseau enterré

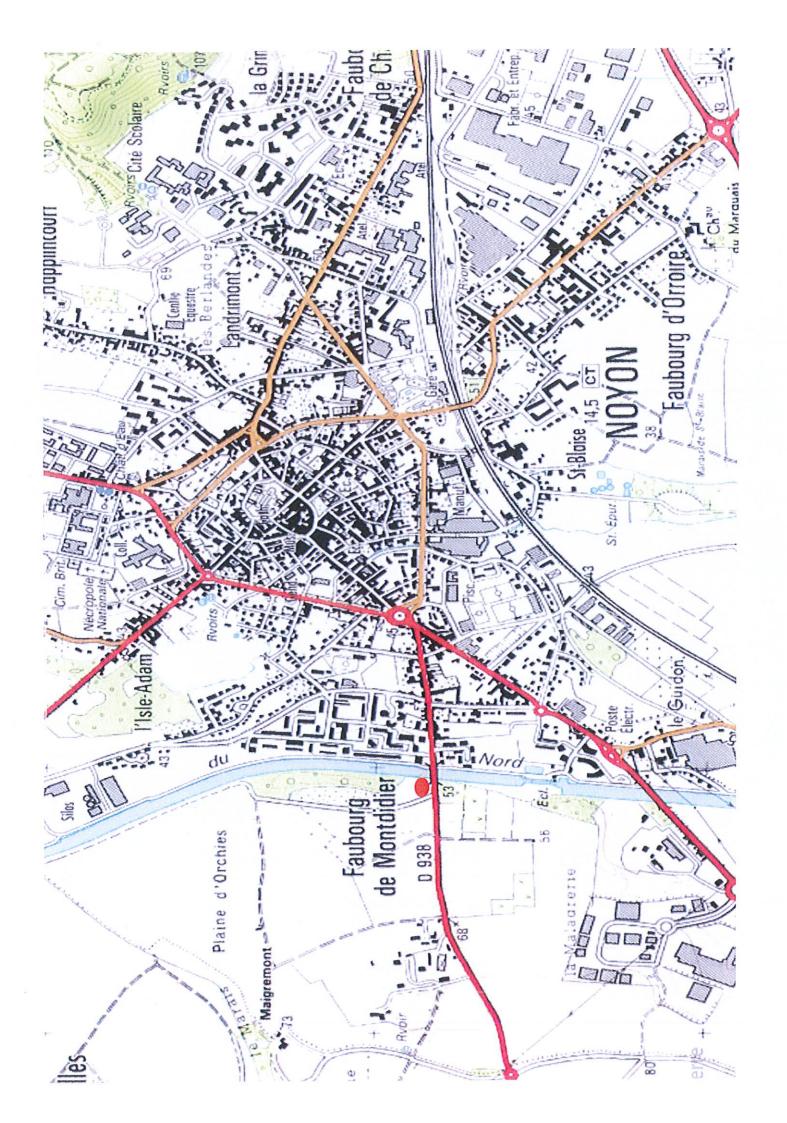
**DECEMBRE 2021** 

## CANAL SEINE NORD EUROPE 23 Place d'Armes 60200 COMPIEGNE

## RAPPORT DE TRAVAUX FORAGE ET POMPAGE D'ESSAI Faubourg de Montdidier 60400 NOYON

- x Extrait Carte I.G.N
- x Coupe géologique et Technique
- x Pompage d'Essais
- x Cadastre: Section: AC Parcelle n°: 89
  - x Indice BRGM:
  - x Déclaration DREAL :404/60/2021

2, rue de la République - **80800 CERISY** - Tél. **03 22 76 65 48** • Fax. 03 22 76 64 55 E-mail : contact@picardie-forages.fr - Site : www.picardie-forages.fr



## géoportail

# PICARDIE FORAGES



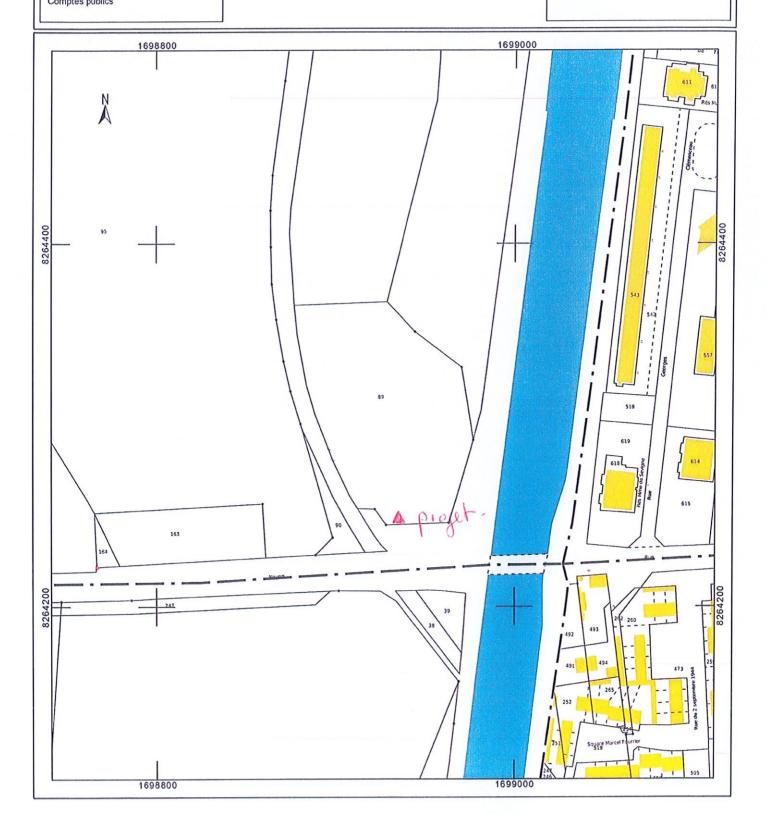
© IGN 2021 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude: 2° 59' 09" E Latitude: 49° 34' 42" N

STE CANAL SEINE NORD EUROPE à NOYON (Section AC Parcelle n°89)

16/12/2021, 09:31 1 sur 1

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré Département : par le centre des impôts foncier suivant : OISE COMPIEGNE EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL 6 Rue Winston Churchill C.S. 40055 Commune: -----60321 NOYON 60321 COMPIEGNE CEDEX tél. 03.44.92.58.90 -fax ptgc.oise.compiegne@dgfip.finances.gou Section: AC Feuille: 000 AC 01 Échelle d'origine : 1/2000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Echelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 11/10/2021 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



## Fiche de déclaration unique préalable aux travaux souterrains

Déclaration commune aux différentes réglementations en vigueur concernant les travaux souterrains, la recherche, l'exploitation et l'usage de l'eau souterraine, à envoyer AVANT les travaux, dans les délais définis au verso, à l'administration en charge du guichet unique (Définition et adresse), qui transmettra lorsque nécessaire aux autres administrations concernées.

Identification du pétitionnaire
Maître d'ouvrage (personne pour le compte de laquelle le travail est exécuté):  Nom, prénom (ou raison sociale): SOCIETE CANAL SEINE NORD EUROPE  Tél:  Adresse: 23 Place d'Armes 60200 COMPIEGNE
Maître d'oeuvre (personne ou société qui fait réaliser les travaux) :         Nom, prénom (ou raison sociale): FONDASOL HYDROGEOLOGIE       Tél : 03.20.14.99.40         Adresse : Parc d'Activité du Mélantois       59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
Entrepreneur (personne ou société qui réalise les travaux) :  Nom, prénom (ou raison sociale): PICARDIE FORAGES SARL Tél : 03.22.76.65.48  Adresse : 2 rue de la République 80800 CERISY
Localisation et nature des travaux
Emplacement : département : OISE commune : NOYON  Rue et n° (ou lieu-dit) : Le Faubourg de Montdidier (Section AC Parcelle n°89  Référence cadastrale : section(s) . AC parcelle(s) n° . 89  date de début des travaux : 01/12/2021 durée probable : 9 Jour(s)  (Joindre impérativement un extrait de carte IGN à 1/25000 avec localisation du projet)
Nature de l'ouvrage : puits, forage, sondage, excavation, autre : FORAGE DE RECONNAISSANCE. Nombre : 1.  Indiquer l'objet de la reconnaissance (sol-fondation,) : EAU.  Indiquer l'objet de la recherche (eau, matériaux, minerais) : EAU.  Indiquer l'objet de l'exploitation (eau, sable,) :  Profondeur prévisionnelle de l'ouvrage : 40
En cas de prélèvement d'eau prévu
Débit escompté         Q :
Nappe ou niveau aquifère dans laquelle le prélèvement va être effectué : CRAIE
Utilisation des débits prélevés   Eau destinée à l'alimentation en eau potable d'une collectivité AEP   Eau service public utilisée uniquement pour voirie, égout, incendie,   Eau utilisée pour alimenter toute surface d'eau superficielle (ex : étang)   Eau industrielle y compris eau de refroidissement Eau irrigation   Eau aspersion Eau aspersion   Eau agricole, également pour cressonnières Eau pisciculture Eau cheptel   Eau domestique Pompe à chaleur Piézomètre   Autres: RECONNAISSANCE QUANTITATIVE Précisez avec ou sans usage alimentation : SANS

SARL PICARDIE FORAGES

RECHERCHE GEOLOGIQUE - HYDROGÉOLOGIQUE 2, Rue des la République - 80800 CERISY Tél : 03 22 76 65 48

Les informations contenues dans le présent formulaire ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gest**ant tak étange artic e lésages neus** donner lieu à exercice du droit individuel d'accès dans les conditions prévues par la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978 APE 392836).

contact@picardie-torages.fr

A CERISY le 18/10/2021 Signature



### PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

Direction Régionale de l'Environnement, de L'Aménagement et du Logement Hauts de France

Réf: SC

S:\05\_equipes\Somme\_1\Sabine\FORAGE\_SABINE\recepisses valides\recepisses\_2021\Recepisse4046021.doc

Glisy, le 22 OCTOBRE 2021

Affaire suivie par : Sabine CHEDRU

**2** 03.22.38.32.16 **3** : 03.22.38.32.01 **3** · 03.22.38.32.01

Mél : sabine.chedru@developpement-durable.gouv.fr

N°404/60/2021

## Récépissé de déclaration

Concernant l'exécution d'un sondage, d'un ouvrage souterrain, d'un travail de fouille (article L 411-1 du code minier)

MAITRE D'OUVRAGE OU MAITRE D'OEUVRE :

SOCIETE CANAL SEINE NORD EUROPE(SCSNE) 23 PLACE D'ARMES 60200 COMPIEGNE

ENTREPRENEUR : PICARDIE FORAGES 2 RUE DE LA REPUBLIQUE 80800 CERISY

DATE DE LA DÉCLARATION : 18 OCTOBRE 2021

NATURE: FORAGE QUALITE

Profondeur: 40M

**EMPLACEMENT DES TRAVAUX:** 

Département : OISE

Commune: NOYON

Rue ou Lieu-dit: LE FAUBOURG DE MONTDIDIER

Parcelle: 89 Section: AC

P/Le Directeur et par délégation Le Chef du Service Risques

Nicolas Maserak

Nota: Le présent récépissé de déclaration est établi au seul titre de l'article L 411 -1 du code minier. Il ne dispense pas de l'observation des lois et règlements applicables aux travaux et ouvrages à exécuter. Les travaux ayant un impact sur le sous-sol doivent faire l'objet des déclarations préalables prévues par le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution. Le présent récépissé ne préjuge pas de l'obtention des autorisations requises par d'autres réglementations, et notamment au titre de la loi sur l'Eau.

Article L 411-1 du code minier : « Toute personne exécutant un sondage, un ouvrage souterrain, un travail de fouille, quel qu'en soit l'objet, dont la profondeur dépasse dix mètres au-dessous de la surface du sol, doit déposer une déclaration préalable auprès de l'autorité administrative compétente.

Article L 512-5 du code minier : « Est puni d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 € le fait d'effectuer un sondage, un ouvrage souterrain ou un travail de fouille, quel qu'en soit l'objet et dont la profondeur dépasse de 10 mètres, sans justifier de la déclaration prévue à l'article L 411-1. »